

Sujet : Protection des tubes d'arceau

Afin de respecter la réglementation FIA concernant la sécurité des équipages – Article 253-8.3.5 de l'annexe J – il est désormais obligatoire dans les compétitions organisées par la FIA de mettre en place des protections aux endroits où le corps des occupants pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité.

L'application de cette réglementation au niveau national est laissée à l'appréciation des fédérations, nous vous invitons donc à entrer en contact avec votre ASN afin de connaître vos obligations.

8.3.5 Garniture de protection

Aux endroits où le corps des occupants pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité, une garniture ignifugeante doit être utilisée comme protection.

Tous les tubes de l'armature identifiés sur le Dessin 253-68 et tous les renforts de toit doivent être équipés de garnitures conformes à la norme FIA 8857-2001 type A (voir Liste Technique n°23).

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Application : Pour toutes les catégories.

NOTA : Pour les compétitions sans copilote les garnitures sont obligatoires uniquement du côté du pilote.

253-68

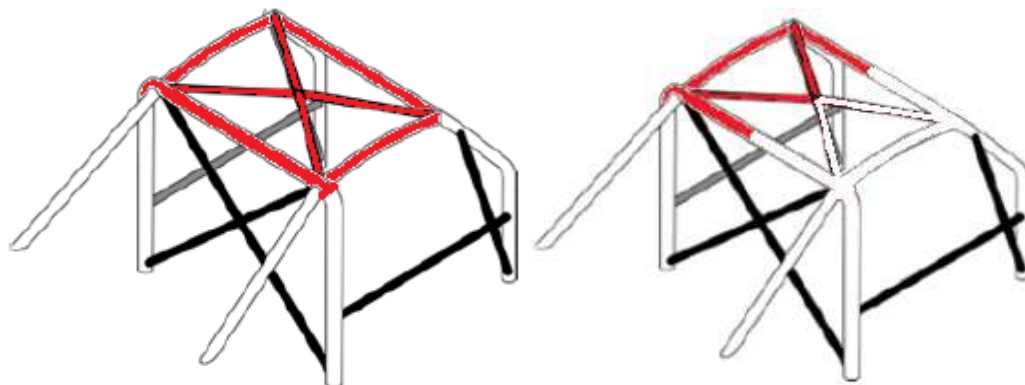
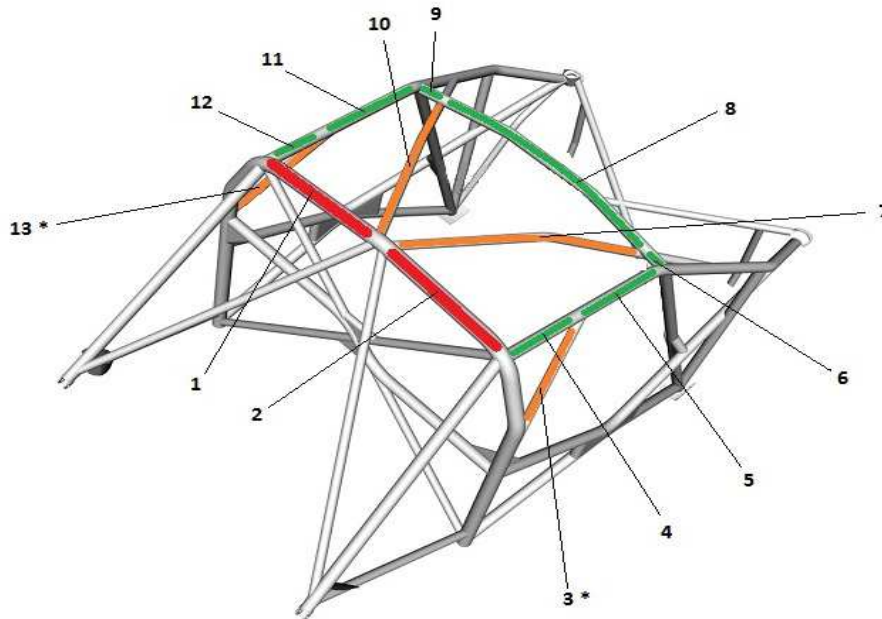


Schéma de montage - DS3R3_R3Max - découpage en section de tubes



repères	Ø diamètre	Longueur en mm
1	Ø 50	400
2	Ø 50	400
3*	Ø30	400
4	Ø40	230
5	Ø40	330
6	Ø40	50
7	Ø30	800
8	Ø40	800
9	Ø40	50
10	Ø30	800
11	Ø40	330
12	Ø40	230
13*	Ø30	400

* montage recommandé

Les paddings ne sont pas vendus à l'unité, pour l'équipement complet de l'arceau, merci de vous référer à la quantité de boîtes à commander par référence.

Diamètre	Total par voiture	Conditionnement par boîte	Quantité de boîtes à commander	Référence
Ø30	2400mm	1x 600mm	4	3T3L21065A
Ø40	2020mm	2x 500mm	3	219001-40
Ø50	800mm	2x 500mm	1	219001-50

Yann CHALMETON
yann.chalmeton@mpsa.com
 Téléphone : +33 1 30 84 03 06
 Mobile : +33 6 31 83 00 89

Cyrille MICHEL
cyrille.michel@mpsa.com
 Téléphone : +33 1 30 11 26 78
 Mobile : +33 6 71 25 33 75

Christophe VELY
christophe.vely@mpsa.com
 Téléphone : +33 1 30 84 03 98
 Mobile : +33 7 61 51 37 92